



COMPTE RENDU TSEF

« Réunion d'information » mais pas « négociation »

A la demande de FO (voir communiqué du 16 décembre 2010), une réunion s'est tenue à la DRH-MD, menée par M. Roudière et ses collaborateurs.

FO avait proposé, conformément à l'appel de l'ensemble des TSEF, une réunion plénière ; les OS étaient représentées par FO et la CFTC.

La délégation FO était composée du TSEF Erick Blaise de l'AIA de Bordeaux et du TSEF Patrick Daulny secrétaire fédéral FO-DEFENSE.

Cette réunion avait pour but de recueillir des éclaircissements sur l'ensemble des mesures envisagées par la DRH-MD sur la requalification des TSEF (lettre DRH-MD du 16 décembre 2010).

FO n'a pas fait de déclaration liminaire mais a rappelé :

- ⇒ qu'elle n'était pas signataire des accords Jacob dont est issu, entre autres, le NES ;
- ⇒ que le CII est une création nébuleuse issue des accords Durafourd (1989) ;
- ⇒ que le NES, lors du CTPM du 17 juillet 2009, a été vendu pour accueillir l'ensemble du corps des TMD en tant que « B type » du MINDEF ;
- ⇒ qu'au CTPM du 1^{er} juillet 2010, l'ensemble des OS et l'administration ont voté pour la création du grade d'IAEF dans le corps des IEF afin d'y accueillir l'ensemble des TSEF volontaires ;
- ⇒ que la revendication des TSEF porte certes sur le niveau indiciaire et indemnitaire mais aussi sur la reconnaissance identitaire (titre, fonction, emploi) ;
- ⇒ que l'administration a, jusque là, été incapable de quantifier la volumétrie des agents intéressés ou non par l'un ou l'autre des statuts proposés par la requalification (TMD ou IAEF).

Suite à la parution du compte rendu officiel (« bleu ») de la RIM du 19 novembre 2010, le DRH-MD nous a transmis les informations suivantes :

- ✚ TSEF (données chiffrées par l'administration) ont été identifiés :
 - 4000 TSEF en activité,
 - 3200 à la défense,
 - 700 concernés par les primes informatique,
 - 400 concernés par l'option retraite ouvrière,
 - 2561 titulaires d'un diplôme de niveau II.

Le DRH MD reconnaît que le débat aurait gagné en clarté si ces données avaient été communiquées en temps voulu.

↳ La procédure :

Il a été acté que dès 2011, 800 TSEF auront accès au corps des IEF : le DRH-MD reconnaît que cela ne fait que satisfaire la promesse de 2003. A ces 800 s'ajoutent 200 de la liste d'aptitude annuelle (choix). Pour 2012 : 400.

Pour le reste, le DRH-MD, reconnaît qu'il y a un « challenge » pour obtenir +400 pour 2012 et +800 pour 2013 (« clause de revoyure »). Le DRH-MD, dans un optimisme constant, envisage donc un passage de 2400 TSEF volontaires en IEF. Seuls les 800 de 2011 et les 400 de 2012 sont cependant actés dans le « bleu ».

↳ Les TSEF seront reclassés dans le « B type » et identifiés en tant que « TSEF dans le corps B type » afin de les distinguer pour le passage dans le corps des IEF (modalité inscrite au décret). Ces agents, selon le DRH MD, ont « vocation à passer en catégorie A ».

↳ Aucun TSEF ne sera positionné en classe normale du B type. Exemple : un TSEF3, 6^{ème} échelon sera reclassé automatiquement en B type, second grade, 11ème échelon (un tableau de simulation et d'exemples est disponible sur le site www.fodefense.com).

↳ Le décret fonction publique sur la PFR exclut pour l'instant l'ensemble des agents de la filière technique ; nous l'avons précisé au dernier CTPM (il est toujours en attente de signature).

Objections de FO :

1. Le positionnement des agents :

Suite aux remarques pertinentes et massives des TSEF, nous avons fait constater au DRH-MD qu'il y aura des problèmes, sur le terrain, de subordination par rapport aux militaires, aux TMD, aux TSO et aux TSEF eux-mêmes, dans le cadre du rééchelonnement.

De ce positionnement dépendent les fonctions et les emplois occupés par les agents ; ces deux derniers critères distinguent les TSEF du B type tout autant que le régime indiciaire.

2. L'avancement :

Risque majeur : ralentir l'avancement de l'ensemble des TMD.

Incapacité de tenir des CAPC de TSEF en 2011 et retards sur les examens professionnels du corps des ATMD pour le B type.

3. Le système indemnitaire :

Nous avons fait constater les différences en valeur et en modalités de calcul des systèmes indemnitaires (IFT et rendement) des TSEF et des TMD.

4. Sur l'ensemble des TSEF qui pourraient être intéressés par la catégorie A, un minimum de 900 restent encore sur le carreau (insupportable !).

Si l'administration persiste sur cette voie, voici ce qu'il nous faudra revendiquer :

1. La mise en place par le DRH-MD d'une directive d'emploi pour protéger les agents des problèmes de subordination.

Nous avons, avec insistance, demandé que le B type conserve le titre et les fonctions de « TSEF ».

2. La reconduction des taux pro-pro de 2010 pour les TSEF et TMD pour 2011, afin de garantir un avancement à partir du second trimestre.

Le passage du 2^{ème} au 1^{er} grade pour tous les agents par examen professionnel (+ échelon sommital) au 1^{er} janvier 2012 : application du NES fonction publique.

3. Maintien pendant 5 ans de la valeur l'IFT des TSEF (possible par décret) et augmentation de la prime de rendement calculée sur le nouvel indice.

4. On ne peut admettre que ce ne soit pas l'intégralité des TSEF volontaires qui intègrent le corps des IEF.

A la demande du ministre, le dossier en cours fera l'objet d'un nouvel arbitrage (RIM – Réunion InterMinistériel) par le MINDEF et la fonction publique : FO exige un nouveau point de situation début janvier, et impérativement avant le CTPM du 27 janvier 2011.

Conclusion

Pour FO, tel que nous l'a présenté l'administration, sachez d'avance que ce projet fera l'objet d'un refus catégorique au prochain CTPM extraordinaire.

Pour cela, **il faudra être présent pour voter contre**, à moins que le MINDEF ne prenne toutes ses responsabilités sur les décisions déjà votées au CTPM du 1^{er} juillet 2010, ou que le réexamen demandé par le ministre n'ait une issue favorable dont nous attendons la communication pour début janvier.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site www.fodefense.com ou posez vos questions et revendications via ce même site.

Paris, le 23 décembre 2010